

Communiqué de presse
Jeudi 19 mai 2016

Ahlem Soualhia, brillante élève de première ES au lycée Georges Brassens de Courcouronnes, en France depuis presque 5 ans, a demandé un titre de séjour à sa majorité. Il lui a été refusé au mois de janvier 2016, et assorti d'un Obligation de Quitter le Territoire Français. Particulièrement investie, elle a obtenu le soutien de ses camarades et de ses enseignants (une pétition a été signée par 800 personnes), ainsi que de Raymonde Rogow et Mahamoud Soihili, élus à Grigny, et Eva Sas, députée de l'Essonne.

Une délégation de 10 personnes (enseignants du lycée, délégué élève, représentantes de RESF, de la CGT et de la FSU) a été reçue aujourd'hui 19 mai à la préfecture de l'Essonne par Madame Cuitot, directrice de l'immigration et de l'intégration.

Lors de cette réunion, Mme Cuitot a tenu à rappeler que, selon la loi en vigueur, Ahlem n'a pas droit au séjour. Elle a cependant pris le temps d'écouter nos arguments, nombreux, en faveur d'une « admission au séjour à titre exceptionnel », et nous a assuré qu'elle allait transmettre notre demande à Madame la Préfète de l'Essonne.

Nous restons vigilants quant aux suites de notre démarche et déterminés à soutenir Ahlem jusqu'à sa régularisation.

RESF 91, CGT Educ'action 91, FSU 91 et les enseignants du lycée Georges Brassens.